



L'Ille-et-Vilaine est placé en **ALERTE SÉCHERESSE**

Encadrement des usages de l'eau potable à compter du 24 mai 2022



PARTICULIERS INTERDICTIONS

- L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs de 8h à 20h
- La vidange et le remplissage des piscines familiales et collectives privées (de plus d'1m³)
- Le nettoyage des voitures, bateaux et dispositifs mobiles hors stations de lavage
- Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures



COLLECTIVITÉS INTERDICTIONS

- L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs de 8h à 20h
- Le nettoyage des voitures, bateaux et dispositifs mobiles hors stations de lavage
- Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures
- Le fonctionnement des douches de plage
- Le fonctionnement des fontaines d'agrément publiques et dans les établissements recevant du public
- L'arrosage des terrains de sports, stades, golf... de 8h à 20h
- Les contrôles techniques périodiques, purge, test poteau sauf nécessité de service



INDUSTRIE INTERDICTIONS

- L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs de 8h à 20h
- Le nettoyage des voitures, bateaux et dispositifs mobiles hors stations de lavage
- Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures
- Le fonctionnement des fontaines d'agrément publiques et dans les établissements recevant du public
- L'arrosage des terrains de sports, stades, golf... de 8h à 20h

→ Adaptation de la consommation d'eau des différents process relatifs aux usages industriels. Réduction de 5% de la consommation hebdomadaire moyenne de l'année hors période de sécheresse



AGRICULTURE INTERDICTIONS

- Le nettoyage des voitures, bateaux et dispositifs mobiles hors stations de lavage
- Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures

Retrouvez toutes les mesures applicables sur ille-et-vilaine.gouv.fr